DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

Mardi 29 septembre 2020





Sommaire

Election de l'exécutif

Cosy n°39/2020	- Installation organe délibérant et désignation secrétaire de séance.	3
Cosy n°40/2020	- Election du Président.	7
Cosy n°41/2020	- Détermination du nombre de vice-présidents.	19
Cosy n°42/2020	- Election des treize vice-présidents et du quatorzième membre du Bureau.	23
Fonctionnemen	t des assemblées	
Cosy n°43/2020	- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 juin 2020.	48
Cosy n°44/2020	- Lecture de la charte de l'élu local.	52
Cosy n°45/2020	- Indemnité de fonctions du président et des vice-présidents.	56
Cosy n°46/2020	- Détermination des délégations de pouvoirs conférées au Président par le comité syndical.	60
Cosy n°47/2020	- Autorisation du Président de procéder au recrutement d'agents temporaires pour la fin de l'exercice budgétaire 2020.	67
Constitution de	s commissions	
Cosy n°48/2020	- Détermination des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offre (CAO).	71
Cosy n°49/2020	- Election des membres de la CAO.	75
Cosy n°50/2020	- Détermination des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la commission de délégations de service public (CDSP).	87
Cosy n°51/2020	- Election des membres de la CDSP.	91
Cosy n°52/2020	- Détermination de la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).	103
Cosy n°53/2020	 Détermination des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la CCSPL. 	107
Cosy n°54/2020	- Election des membres de la CCSPL.	111
Représentation	au sein d'organismes extérieurs (première partie)	
Cosy n°55/2020	- Désignation du représentant à Alter Cités	123
Cosy n°56/2020	- Désignation du représentant à Sorégie.	127
Cosy n°57/2020	- Désignation du représentant à la SEM régionale croissance verte.	131
Cosy n°58/2020	- Désignation du représentant au SMO Anjou numérique.	135
Cosy n°59/2020	- Désignation des représentants à l'association Air Pays de la Loire.	139
Cosy n°60/2020	- Désignation du représentant à la FNCCR.	143

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Cosy / n°39 / 2020

Installation de l'organe délibérant et désignation d'un secrétaire de séance

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président sortant puis du doyen d'âge, M. Dominique PONTOIRE.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 39 membres, à savoir :

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	-
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	¥6,
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	ha - 705 39	Tr.
CHIMIER Denis	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	п
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	JAD CIPS	
DESOEUVRE Robert	Tâmero Lassavi	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	A .
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	10 4 - 1	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE	T 50,4,0,1	
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	Sel Lat.	

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	-	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	74.0
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Mme Virginie GUICHARD, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE, a donné un pouvoir à Mme Sylvie SOURISSEAU, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE.

M. Gérard MOISAN, désigné délégué par ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, a donné un pouvoir à M. Jean-Luc DAVY, désigné délégué par la circonscription ANJOU LOIR ET SARTHE.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R. 2151-1, L. 5211-9 et L. 2121-15, applicable par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant que le comité syndical composé de 46 délégués titulaires désignés par Angers Loire Métropole ou élus au sein de leur circonscription élective, parmi les représentants des communes et des intercommunalités, est complet ;

Considérant que le Président sortant a procédé à l'installation de l'organe délibérant ;

Considérant qu'il a été demandé au doyen d'âge de l'assemblée, M. Dominique PONTOIRE, de bien vouloir assurer la présidence de la séance jusqu'à l'élection du (ou de la) président(e);

Considérant qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance ;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE

de désigner M. David GEORGET secrétaire de séance.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Installation organe délibérant et désignation d'un secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte : 30/09/2020

Date de réception de l'accusé de

30/09/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY39-2020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20200929-DELCOSY39-2020-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Cosy / n°40 / 2020

Election du Président

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Dominique PONTOIRE, le doyen d'âge.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 39 membres, à savoir :

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	¥
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	T.
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	1	
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	-	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Mme Virginie GUICHARD, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE, a donné un pouvoir à Mme Sylvie SOURISSEAU, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE.

M. Gérard MOISAN, désigné délégué par ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, a donné un pouvoir à M. Jean-Luc DAVY, désigné délégué par la circonscription ANJOU LOIR ET SARTHE.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-15, applicable par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant que le président est élu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Considérant qu'en cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu ;

Considérant que M. Jean-Luc DAVY s'est porté candidat à la présidence du Siéml ;

Après avoir procédé aux opérations de vote ;

PREND ACTE

- de l'élection de M. Jean-Luc DAVY en tant que président du Siéml, conformément au procès-verbal joint en annexe de la présente délibération ;

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY



COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE **MAINE-ET-LOIRE**

Extrait du registre des délibérations

Séance du mardi 29 septembre 2020

L'AN DEUX MIL VINGT LE 29 SEPTEMBRE A 10 HEURES.

Le Comité du syndicat intercommunal d'énergies du Maine-et-Loire, légalement convoqué le 23 septembre 2020, s'est réuni le 29 septembre 2020. Salon des Arts - 1 rue des Goganes 49 000 ECOUFLANT, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président du Siéml.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 46 ;

Nombre de membres présents :

Nombre de membres représentés :

M. David (reardet a été désigné[e] secrétaire de séance :

a été désigné scrutateur ;

PROCES VERBAL ELECTION DU PRESIDENT

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président sortant, qui a déclaré, les membres du Comité Syndical du Siéml cités ci-dessus (présents et absents), installés dans leurs fonctions.

A) Présidence de l'assemblée

M. Doninique Toutoire, le plus âgé des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée.

Il a invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué a procédé au vote et a fait constater au président de séance qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le Siéml. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le délégué du comité syndical l'a déposée lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : O

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 4 🎝

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : •

d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) :

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 4 🗸

f. Majorité absolue : 24

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Jean-Luc DAVY	41

C) Proclamation de l'élection du Président

M. Jean-Luc DAVY a été proclamé(e) président et a été immédiatement installé(e).

Vu la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment l'article 19 X;

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires et notamment son article 4 :

Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies du Maine-et-Loire ;

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de M. le Doyen d'âge :

Article 1er: il est pris acte des résultats de l'élection de M. Jean-Luc DAVY en tant que président du Syndicat.

Le Président de séance,

Comité Syndical n°2020-09-29 du 29 septembre 2020

ELECTION DU PRESIDENT

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Le Doyen,

\ Lu

D. Pontoin

Le Scrutateur,

Le Secrétaire,

Les membres du Comité Syndical, (cf. liste d'émargement jointe)

E. Towron

J. Georget



NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARG	EMENT
BELLARD Jean-Luc	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BERNAUDEAU David	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BIAGI Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BIGEARD Jacques	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOULTOUREAU Hubert	CIRCO. ANJOU BLEU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOURGEOIS Daniel	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BROSSELIER Pierre	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DAVY Jean-Luc	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGE	MENT
DECAENS Christine	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DENIS Adrien	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
FLEUTRY Lionel	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GEORGET David	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GIRAULT Jérémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GODIN Eric	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GRENOUILLEAU Patrice	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE (METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARG	SEMENT
GUICHARD Virginie	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GUILLET Priscille	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HALGAND Catherine-Marie	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HERVE Dominique	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HIE Arnaud	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
JEANNETEAU Annick	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARTIN Jacques-Olivier	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARY Jean-Michel	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARY Yves	CIRCO. ANJOU BLEU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGE	MENT
MORINIERE Alain	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
NERRIERE Paul	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
PAVAGEAU Frédéric	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
PONTOIRE Dominique	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POQUIN Franck	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POT Christophe	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POUDRE Joëlle	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	· Mandataire
RAIMBAULT Jean-François	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	. Mandataire
RAIMBAULT Denis	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
REVERDY Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

ROCHARD Bruno	DÉSIGNÉ PAR	EMARGE	MENT
ROCHARD Bruno	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
SOURISSEAU Sylvie	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
STROESSER Delphine	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TALLUAU Gilles	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TOURON Eric	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
YOU Eric	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte: Election du Président

Date de transmission de l'acte : 30/09/2020

Date de réception de l'accusé de

30/09/2020

réception:

Numéro de l'acte : DEL40-2020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20200929-DEL40-2020-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.1. Election executif

5.1.4. Élection des exécutifs des EPCI et des syndicats mixtes

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°41 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Détermination du nombre de vice-président(e)s et d'éventuels autres membres du Bureau

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 39 membres, à savoir :

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	i¢-
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel	91 CAUC BES PARTE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	In C
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	Q4.
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	116
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	eest HUALL	×
DESOEUVRE Robert	ANGEROUS BROSOA	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	TATI
DUPERRAY Guy	B.110.1	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	30
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	rekul i	×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy	Treat style a readinger comment.	ANGERS LOIRE METROPOLE	Andrew A	×
GODIN Eric	ह : जोतह सिर्दायक वर्धे : उ	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	need Yvan	×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	4
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Mme Virginie GUICHARD, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE, a donné un pouvoir à Mme Sylvie SOURISSEAU, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE.

M. Gérard MOISAN, désigné délégué par ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, a donné un pouvoir à M. Jean-Luc DAVY, désigné délégué par la circonscription ANJOU LOIR ET SARTHE.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 du CGCT;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical de désigner parmi les délégués qui le composent, les membres du Bureau composé d'un président, de vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres dont le nombre est déterminé par le comité syndical, sans que le nombre de vice-présidents ne puisse excéder 20 % de l'effectif total arrondi à l'entier supérieur et sans dépasser quinze vice-présidents ;

Considérant que le comité syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Le Président propose que le Bureau soit composé de treize vice-présidents et un quatorzième membre.

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE

de fixer la composition du Bureau à treize vice-présidents et un quatorzième membre;

Précise que :

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Détermination du nombre de VP et de membres du Bureau

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de 0

réception :

cusé de 02/10/2020

Numéro de l'acte : DELCOSY41 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20200929-DELCOSY41-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.1. Election executif

5.1.4. Élection des exécutifs des EPCI et des syndicats mixtes

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°42 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Élection des vice-présidents et d'un autre membre du Bureau

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 39 membres, à savoir :

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	199	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
GODIN Eric	M N Trigger and A	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Mme Virginie GUICHARD, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE, a donné un pouvoir à Mme Sylvie SOURISSEAU, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE.

M. Gérard MOISAN, désigné délégué par ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, a donné un pouvoir à M. Jean-Luc DAVY, désigné délégué par la circonscription ANJOU LOIR ET SARTHE.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-7-1, applicable par renvoi de l'article L. 5211-1;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant que le comité syndical à fixer la composition du Bureau à treize vice-présidents et un quatorzième membre ;

Considérant que les vice-présidents, et le cas échéant, les autres membres du Bureau sont élus par le comité syndical au scrutin uninominal à la majorité absolue ;

Considérant que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative ;

Considérant qu'en cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu ;

Considérant qu'il convient de procéder successivement à l'élection des membres du Bureau, dont les treize vice-présidents et le quatorzième membres, au scrutin uninominal à trois tours et ceci dans l'ordre des rangs attribués ;

Considérant que quatorze élus ont fait acte de candidature ;

Après avoir procédé aux opérations de vote ;

PREND ACTE

- De l'élection de treize vice-présidents et d'un quatorzième membre du Bureau, conformément aux procès-verbaux joints en annexe ;

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY



COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE

Extrait du registre des délibérations

Séance du mardi 29 septembre 2020

L'AN DEUX MIL VINGT LE 29 SEPTEMBRE A 10 HEURES.

Le Comité du syndicat intercommunal d'énergies du Maine-et-Loire, légalement convoqué le 23 septembre 2020, s'est réuni le 29 septembre 2020, Salon des Arts - 1 rue des Goganes 49 000 ECOUFLANT, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président du Siéml.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 46 ;

Nombre de membres présents : 39

Nombre de membres représentés : 2

M. David GEORGET a été désigné[e] secrétaire de séance;

M. Fric TOURON a été désigné scrutateur;

PROCES VERBAL ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment l'article 19 X ;

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires et notamment son article 4 ;

Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies du Maine-et-Loire ;

Vu la délibération n°2020-41 du 29 septembre 2020 relative à la composition du bureau ;

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président(e), après avoir donné lecture des articles L.2122-4 alinéa 1er, L.2122-7 L.2122-8, L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Comité à procéder à l'élection des 13 vice-présidents.

A l'élection du premier vice-président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente(nt):

M. Jacques-Olivier MARTIN

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président :

A l'élection du 1er Vice-Président

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : O
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées): 4 A
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : O
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c]: Δ, Λ
- e. Majorité absolue : 21

Ont obtenu:

- M. Jacques-Olivier MARTIN : 4 Voix
- M. Jacques-Olivier MARTIN qui a obtenu 4 voix est proclamé Premier vice-président du Syndicat.

Article 1er: il est pris acte des résultats de l'élection de M. Jacques-Olivier MARTIN en tant que Premier viceprésident du Syndicat.

Le Président,

A l'élection du deuxième vice-président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente(nt):

M. Denis RAIMBAULT

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président :

A l'élection du 2ème Vice-Président

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : O
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 4 1
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : O
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c]: 4 1
- e. Majorité absolue : 2 1

Ont obtenu:

M. Denis RAIMBAULT :นี้ปี voix

M. Bruno ROCHARD: A VOIX

M. Denis RAIMBAULT qui a obtenu 40 voix est proclamé deuxième vice-président du Syndicat.

Article 1^{er}: il est pris acte des résultats de l'élection de M. Denis RAIMBAULT en tant que Deuxième vice-président du Syndicat.

Le Président,

A l'élection du troisième vice-président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente(nt):

M. Frédéric PAVAGEAU

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président :

A l'élection du 3ème Vice-Président

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées): 40
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : O
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c]: 4 O
- e. Majorité absolue : 21

Ont obtenu:

M. Frédéric PAVAGEAU & O voix

M. Frédéric PAVAGEAU qui a obtenu LiO voix est proclamé troisième vice-président du Syndicat.

Article 1er: il est pris acte des résultats de l'élection de M. Frédéric PAVAGEAU en tant que Troisième vice-président du Syndicat.

Le Président,

A l'élection du quatrième vice-président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente(nt) : M. Eric TOURON

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président :

A l'élection du 4ème Vice-Président

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : O
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées): 4 1
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : O
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c]: 4 1
- e. Majorité absolue : 2 1

Ont obtenu:

M. Eric TOURON : 4 Ivoix

M. Eric TOURON qui a obtenu Li voix est proclamé quatrième vice-président du Syndicat.

Article 1^{er}: il est pris acte des résultats de l'élection de M. Eric TOURON en tant que Quatrième vice-président du Syndicat.

Le Président.

A l'élection du cinquième vice-président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente(nt) :

M. Franck POQUIN

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président :

A l'élection du 5ème Vice-Président

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : O
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées): ムイ
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : O
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c]: 41
- e. Majorité absolue : 2 (

Ont obtenu:

M. Franck POQUIN : Livoix

M. Franck POQUIN qui a obtenu i voix est proclamé cinquième vice-président du Syndicat.

Article 1^{er}: il est pris acte des résultats de l'élection de M. Franck POQUIN en tant que Cinquième vice-président du Syndicat.

Le Président,

A l'élection du sixième vice-président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente(nt):

M. Jean-Michel MARY

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président :

A l'élection du 6ème Vice-Président

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées): 40
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : O
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c]: 4 (
- e. Majorité absolue : 21

Ont obtenu:

M. Jean-Michel MARY 40voix

M. Jean-Michel MARY qui a obtenu 40 voix est proclamé sixième vice-président du Syndicat.

Article 1er: il est pris acte des résultats de l'élection de M. Jean-Michel MARY en tant que Sixième vice-président du Syndicat.

Le Président,

A l'élection du septième vice-président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente(nt) : Mme Joëlle POUDRE

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président :

A l'élection du 7ème Vice-Président

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 🔥
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 4 ()
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : O
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c]: 40
- e. Majorité absolue : 21

Ont obtenu:

Mme Joëlle POUDRE : 40 voix

Mme Joëlle POUDRE qui a obtenu 40 voix est proclamé septième vice-présidente du Syndicat.

Article 1^{er}: il est pris acte des résultats de l'élection de Mme Joëlle POUDRE en tant que Septième vice-présidente du Syndicat.

Le Président.

A l'élection du huitième vice-président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente(nt) :

M. Gilles TALLUAU

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président :

A l'élection du 8ème Vice-Président

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : O
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 4 1
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : O
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c]: 4 A
- e. Majorité absolue : 2 A

Ont obtenu:

M. Gilles TALLUAU : 4 voix

M. Gilles TALLUAU qui a obtenu 4 l voix est proclamé huitième vice-président du Syndicat.

Article 1er: il est pris acte des résultats de l'élection de M. Gilles TALLUEAU en tant que Huitième vice-président du Syndicat.

Le Président.

A l'élection du neuvième vice-président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente(nt):

M. Thierry TASTARD

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY. Président :

A l'élection du 9ème Vice-Président

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : O
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées): 4 A
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : O
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c] : $\mathcal{L}_{\!\!\!\!\!/} \Lambda$ e. Majorité absolue : $\mathcal{L}_{\!\!\!/} \Lambda$

Ont obtenu:

M. Thierry TASTARD : 4 voix

M. Thierry TASTARD qui a obtenu 4 / voix est proclamé neuvième vice-président du Syndicat.

Article 1er: il est pris acte des résultats de l'élection de M. Thierry TASTARD en tant que neuvième vice-président du Syndicat.

Le Président,

A l'élection du dixième vice-président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente(nt): Mme Sylvie SOURISSEAU

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président :

A l'élection du 10ème Vice-Président

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : O
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées): 4 1
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : O
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c] : μ Λ e. Majorité absolue : 2Λ

Ont obtenu:

Mme Sylvie SOURISSEAU : 41 voix

Mme Sylvie SOURISSEAU qui a obtenu 4 voix est proclamé dixième vice-présidente du Syndicat.

Article 1er: il est pris acte des résultats de l'élection de Mme Sylvie SOURISSEAU en tant que Dixième viceprésidente du Syndicat.

Le Président.

A l'élection du onzième vice-président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente(nt):

M. Christophe POT

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président :

A l'élection du 11ème Vice-Président

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : O
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 4 1
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : O
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c]: レイ
- e. Majorité absolue : 2 1

Ont obtenu:

M. Christophe POT : 4 voix

M. Christophe POT qui a obtenu (1) voix est proclamé onzième vice-président du Syndicat.

Article 1^{er}: il est pris acte des résultats de l'élection de M. Christophe POT en tant que Onzième vice-président du Syndicat.

Le Président.

A l'élection du douzième vice-président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente(nt):

M. David GEORGET

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président :

A l'élection du 12ème Vice-Président

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : O
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 👍 🐧
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : O
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c] : 4Λ e. Majorité absolue : 2Λ

Ont obtenu:

M. David GEORGET: Livoix

M. David GEORGET qui a obtenu (voix est proclamé douzième vice-président du Syndicat.

Article 1er: il est pris acte des résultats de l'élection de M. David GEORGET en tant que Douzième vice-président du Syndicat.

Le Président.

A l'élection du treizième vice-président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente(nt):

M. Denis CHIMIER

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président :

A l'élection du 13ème Vice-Président

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : O
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées): 4 1
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : \bigcirc d. Nombre de suffrages exprimés [b c] : $\protect\endsymbol{\mathcal{U}}$
- e. Majorité absolue : 2 1

Ont obtenu:

M. Denis CHIMIER: 41voix

M. Denis CHIMIER qui a obtenu 4 (voix est proclamé treizième vice-président du Syndicat.

Article 1er: il est pris acte des résultats de l'élection de M. Denis CHIMIER en tant que Treizième vice-président du Syndicat.

Le Président,

A l'élection d'un quatorzième membre du Bureau :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente(nt):

M. Hubert BOULTOUREAU

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président :

A l'élection d'un 14^{ème} membre du Bureau

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c]: 41
- e. Majorité absolue : 21

Ont obtenu:

: 41 voix

M. Hubert BOULTOUREAU qui a obtenu 41 voix est proclamé quatorzième membre du Bureau du Syndicat.

Article 1^{er} : il est pris acte des résultats de l'élection de M. Hubert BOULTOUREAU en tant que quatorzième membre du Bureau du Syndicat.

Le Président,

ELECTION DES VICES-PRESIDENTS

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Le Président, Jean-Luc DAVY CS 1975 OF MATHER

Le Secrétaire,

David GEORGET

Le Scrutateur,

Eric TOURON

Les membres du Comité Syndical, (cf. liste d'émargement jointe)



NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARG	EMENT
BELLARD Jean-Luc	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BERNAUDEAU David	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BIAGI Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BIGEARD Jacques	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOULTOUREAU Hubert	CIRCO. ANJOU BLEU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOURGEOIS Daniel	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BROSSELIER Pierre	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DAVY Jean-Luc	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT		
DECAENS Christine	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire	
DENIS Adrien	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire	
FLEUTRY Lionel	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire	
GEORGET David	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire	
GIRAULT Jérémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire	
GODIN Eric	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire	
GRENOUILLEAU Patrice	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire	
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE (METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire	

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
GUICHARD Virginie	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GUILLET Priscille	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HALGAND Catherine-Marie	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HERVE Dominique	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HIE Arnaud	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
JEANNETEAU Annick	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARTIN Jacques-Olivier	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARY Jean-Michel	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARY Yves	CIRCO. ANJOU BLEU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARG	EMENT
MORINIERE Alain	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
NERRIERE Paul	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
PAVAGEAU Frédéric	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
PONTOIRE Dominique	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POQUIN Franck	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POT Christophe	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POUDRE Joëlle	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
RAIMBAULT Jean-François	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	. Mandataire
RAIMBAULT Denis	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
REVERDY Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

ROCHARD Bruno	DÉSIGNÉ PAR	EMARGE	MENT
ROCHARD Bruno	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
SOURISSEAU Sylvie	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
STROESSER Delphine	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TALLUAU Gilles	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TOURON Eric	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
YOU Eric	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

Objet de l'acte : Election des vice-présidents et d'un membre du Bureau

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de

02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY42 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20200929-DELCOSY42-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.1. Election executif

5.1.4. Élection des exécutifs des EPCI et des syndicats mixtes



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Cosy / n°43 / 2020

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick	e 17 s. o ou co di si	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	2.4
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François	A CENUAL DEST	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	4 A - 1
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	1. "
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	p.S.
BOURGEOIS Daniel	ASSEMAZEG COMPT ET	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	1-71
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	med year	×
CHIMIER Denis	ASTRUMENTO ALLES	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	- 10-
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	0
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	413
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	D.T.
DUPERRAY Guy	3993	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	FXT]
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	1870/1971	×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy	meuranicu njetarpanees si U hidgistiintalla Bessi siistale	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
GODIN Eric	THE WEIGHOUSE WEEK	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	N'
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	× ×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-26, L. 5211-46 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du comité syndical du Siéml du 30 juin 2020, mis à disposition des élus du Siéml sous forme électronique et transmis en même temps que la convocation le 23 septembre, ne fait l'objet d'aucune observation particulière ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

d'adopter le procès-verbal du comité syndical du 30 juin 2020 ;

Précise que :

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Objet de l'acte : Approbation du procès-verbal du cosy du 30 juin 2020

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de

02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY43 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20200929-DELCOSY43-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°44 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Lecture de la charte de l'élu local

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	1=" 5"
BOURGEOIS Daniel	SARAMERIC TRAINS TO	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	7
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	liliter ander	×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	Colon
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	1. (h\$1.74.) - 4 1	×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	. W.
DUPERRAY Guy	1,000	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	Y
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Perjalis	×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy	er er i gemenn mangensenjenne bli I profosterge er dar sindep 1997. All	ANGERS LOIRE METROPOLE	fa yarda .	×
GODIN Eric	ALE BEDOLESIAN DE OU A	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	1.41
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	_
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier	-	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	-5
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	1
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1111-1-1;

Considérant que le Président fait lecture de la charte de l'élu local et en remet une copie aux membres du comité syndical ;

Après en avoir délibéré ;

PREND ACTE

de la charte de l'élu local ;

Précise que :

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Objet de l'acte : Lecture de la charte de l'élu local

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de

02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DEL44 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20200929-DEL44-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Cosy / n°45 / 2020

Indemnité de fonctions du président et des vice-présidents

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	-
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	d +
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	-12
BOURGEOIS Daniel	44 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 1	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	7
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	III. TY	×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert	CLEASURY STEP (V.)	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	Triple 1	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	F ,
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy	production of the same of	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
GODIN Eric	obla a.o kurtev ann 18	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	1
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-10 et R. 5212-1;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération n°41/2020 en date du 29 septembre 2020, déterminant la composition du Bureau et le nombre de vice-présidents ;

Considérant que des indemnités peuvent être versées au président et aux vice-présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions respectives ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant :

- l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président,
- et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions des 13 vice-présidents s'agissant du Siéml;

Considérant que les indemnités maximales de président et de vice-présidents se calculent en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur, soit, depuis le 1^{er} janvier 2019, l'IB 1027 auquel s'appliquent des taux plafonds pour les syndicats mixtes fermés, soit, s'agissant de ceux de plus de 200.000 habitants tels que le Siéml :

- 37, 41% pour le président,
- 18,70 % pour les vice-présidents ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE

- d'approuver le versement des indemnités de fonction suivantes :
 - o au président : 37,41 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - o aux 13 vice-présidents exerçant chacun une délégation de fonction : 14,384 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat,

Objet de l'acte : Indemnité de fonctions du président et des vice-présidents

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de 0

02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY45 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20200929-DELCOSY45-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Cosy / n°46 / 2020

Détermination des délégations de pouvoirs conférées au Président par le comité syndical

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	AUX.	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François	r - marijan, mad	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	20
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	, Qr +
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	-1
BOURGEOIS Daniel	towasters, accept on	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	MIN YOF TV	1
CHIMIER Denis	AGEN CORD	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	200
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	are un	V7
DESOEUVRE Robert	THE SELECTION OF THE SE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	CARREST CORRE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	17
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	i meda il	1
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy	//LI DRICE norteina repuls sin	ANGERS LOIRE METROPOLE	Seriente d	19-7
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	n l
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		, T

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat, Jean-Luc¹DAVY

Annexe

DÉLÉGATIONS DU COMITÉ SYNDICAL AU PRÉSIDENT

Le comité syndical accorde au Président, conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, une délégation pour :

1. CONTRATS

- 1.1 Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement des marchés publics et des accords-cadres, quel que soit leur montant et leur formalisme, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; prendre également toute décision concernant l'admission des sous-traitants ;
- 1.2 Prendre toutes décisions nécessaires à la reconduction ou non des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 1.3 Prendre toute décision relative à la conclusion, la signature, l'exécution et le cas échéant la résiliation de toute convention de groupements de commandes et leurs avenants éventuels, pour les marchés publics et accords-cadres mentionnés au 1.1;
- 1.4 Prendre toute décision relative à la conclusion, la signature, l'exécution et le cas échéant la résiliation de toute convention et avenants éventuels, hors actes contractuels non délégables ou déjà spécifiquement visés par la présente délégation, dont les engagements financiers pour le Siéml sont inférieurs ou égaux à 25 000 € HT, dont notamment les conventions de maîtrise d'œuvre, les conventions de mission de conseil en énergie et les conventions d'animation et de partenariat en faveur de la transition énergétique pouvant être conclues avec des collectivités ou des associations.
- 1.5 Prendre toute décision relative à la conclusion, la signature, l'exécution et le cas échéant la résiliation de toute convention confiant au Siéml la maîtrise d'ouvrage, par transfert et/ou par mandat, de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, sur les réseaux d'éclairage, sur les réseaux de télécommunications, sur le génie civil de télécommunication, ainsi que toute décision concernant les avenants à ces conventions.
- 1.6 Prendre toute décision relative à la constitution, la signature et au dépôt de tout dossier de demande de Certificats d'Economie d'Energies (CEE), pour son compte, auprès du Pôle national des certificats d'économies d'énergie (PNCEE) dans le cadre des travaux réalisés sur son patrimoine. Prendre toute décision relative à la conclusion, la signature, l'exécution et la conclusion d'avenants éventuels concernant les contrats d'opérations de cession des CEE à un ou des obligés, quelle que soit la quantité de kWh cumac et quel que soit le montant de la vente.
- 1.7 Décider de la conclusion et de la révision de contrats de louage de choses quel qu'en soit le montant.
- 1.8 Conclure les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes.

2. FINANCES

- 2.1 Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 4 millions d'euros ;
- 2.1 Procéder, dans la limite de l'inscription des crédits au budget et pour un montant maximum de 3 millions d'euros, à la réalisation et à la contractualisation des emprunts dans tous les domaines d'activité du Syndicat, destinés au financement des investissements prévus par le budget, à court, moyen ou long terme et éventuellement sous forme obligataire, libellé en euro ou en devise,

pouvant comporter un différé d'amortissement et/ou d'intérêts, aux taux d'intérêt fixe et/ou indexés (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière. Les contrats de prêts pourront notamment comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou d'un taux fixe au taux variable ; la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt ; des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement ; la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt ; la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ; la faculté de modifier la devise.

- 2.2 Réaliser des opérations financières utiles à la gestion des emprunts et en particulier procéder, dans le cadre d'une gestion active de la dette, à des changements d'index et à des remboursements anticipés sur des lignes de prêts existantes et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus, et conclure un prêt comportant des facilités de gestion de la dette et de la trésorerie, à savoir le « Crédit Long Terme Renouvelable » (CLTR), ce type de prêt étant caractérisé par un plafond annuel de tirage de fonds. Les tirages peuvent s'effectuer à tout moment avec possibilité de remboursement et avec reconstitution du droit de tirage.
- 2.3 Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 2.4 Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat.
- 2.5 Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions liées aux compétences et activités du Syndicat telles que spécifiées dans ses statuts, quel que soit leur montant et signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.
- 2.6 Décider de l'acquisition ou de l'aliénation, de gré à gré, de biens mobiliers ou immobiliers quel qu'en soit le montant et, le cas échéant, arrêter et modifier l'affectation d'un bien ou d'une propriété, en décider le déclassement ou le classement et procéder à tous les actes afférents.
- 2.7 Décider de la prise en charge ou du remboursement des dépenses (frais de transports et d'hébergement) engagés par des collaborateurs occasionnels invités à participer à diverses missions, programmes d'études, manifestations spécifiques organisés par le syndicat, dans les conditions fixées par la délibération y afférente.

3 GESTION ET ADMINISTRATION

- 3.1 Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 3.2 Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défense du syndicat dans les actions intentées contre lui devant toute juridiction ou commissions consultatives existantes en droit français, pour tout recours engagé en première instance, appel ou cassation, valider et signer les assignations, requêtes ou mémoires.
- 3.3 Régler les conséquences dommageables des incidents et accidents dans lesquels un bien propriété ou mis à disposition du Syndicat est impliqué, dans la limite de 15 000 euros par accident.
- 3.4 Transiger avec des tiers et conclure à cette fin des contrats de transaction, dans la limite de 5.000 euros
- 3.5 Saisir la commission consultative des services publics locaux, afin de recueillir leurs avis préalablement au lancement des procédures de concession de service public ;
- 3.6 Statuer sur les dérogations autorisant les collectivités locales à commencer les travaux avant l'octroi des subventions ;

- 3.7 Signer les conventions liées aux transferts de compétences (notamment conventions de mise à disposition de biens sans amortissement);
- 3.8 Autoriser, au nom du syndicat, les adhésions aux associations, ainsi que leur renouvellement, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Objet de l'acte : Délégations de pouvoirs au Président par le comité syndical

Date de transmission de l'acte : 30/09/2020

Date de réception de l'accusé de 30/09/2020

réception:

Numéro de l'acte : DEL46-2020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20200929-DEL46-2020-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.4. Delegation de fonctions



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°47 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Autorisation du Président de procéder au recrutement d'agents temporaires pour la fin de l'exercice budgétaire 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5711-1 et suivants ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relatives à la publique territoriale et notamment les articles 3 et 3-1 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant qu'il est proposé à l'assemblée délibérante, pour chacun des exercices budgétaires, d'autoriser le Président à pourvoir les postes pour lesquels un besoin temporaire est identifié ;

Considérant que cette autorisation annuelle permet une plus grande réactivité en matière de gestion des ressources humaines lorsqu'il s'agit de faire appel à des agents non permanents, pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire absent ou pour pallier un accroissement temporaire d'activités, dans la limite des crédits inscrits au budget;

Considérant que les recrutements seront envisagés s'ils s'avèrent nécessaires pour le bon fonctionnement et la continuité du service ;

Etant précisé que le montant des crédits inscrits au budget primitif pour recruter des agents temporaires est de 55 000 € :

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour remplacer un fonctionnaire ou un agent contractuel sur emploi permanent momentanément indisponible, lorsque cette absence est de nature à entraver le bon fonctionnement des services;
- d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;
- de confier au Président la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil, étant précisé que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence;
- d'autoriser la mise en œuvre de ces recrutements dans la limite des crédits prévus au budget.

Précise que :

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Objet de l'acte :

Autorisation annuelle du Président de procéder au recrutement d'agents temporaires

Date de transmission de l'acte :

02/10/2020

Date de réception de l'accusé de

02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte :

DELCOSY47 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

049-254901309-20200929-DELCOSY47-DE

Date de décision :

29/09/2020

Acte transmis par :

Katell BOIVIN

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°48 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Détermination des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	5
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis	,	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	72-7
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21, L. 1411-5, L. 1414-2 L et D. 1411-5 :

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant qu'il convient que le comité syndical procède à la désignation, parmi ses membres, des membres de la commission d'appel d'offre (CAO) du Syndicat, amenés à siéger pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, ainsi que de leurs suppléants ;

Considérant, les conditions de dépôt des listes sont préalablement fixées par le comité syndical :

Considérant qu'il est proposé que les listes comprennent au plus, cinq candidats au titre des membres titulaires et au plus cinq candidats au titre des membres suppléants, que ces listes puissent être incomplètes et que leur dépôt intervienne auprès du Président du Siéml directement ou par courriel au plus tard à l'issue de l'adoption de la délibération fixant les conditions de dépôt des listes et avant l'engagement du processus d'opérations électorales ;

Considérant que dès lors qu'il aura été procédé que le Président de séance au constat du dépôt des listes, il pourra être procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE

de fixer les conditions de dépôt des listes dans les conditions exposées ci-avant;

Précise que :

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Détermination des conditions de dépôt des listes pour la CAO

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de 02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY48 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20200929-DELCOSY48-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

5.2.2. Création (élection) de la CAO (commission d□appel d□offres) et la commission de DSP

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°49 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Élection des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 39 membres, à savoir :

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Mme Virginie GUICHARD, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE, a donné un pouvoir à Mme Sylvie SOURISSEAU, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE.

M. Gérard MOISAN, désigné délégué par ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, a donné un pouvoir à M. Jean-Luc DAVY, désigné délégué par la circonscription ANJOU LOIR ET SARTHE.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21, L. 1411-5, L. 1414-2 et D. 1411-4 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération n°48/2020 du comité syndical en date du 29 septembre 2020, fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat :

Considérant que le comité syndical du siéml doit ainsi procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent ;

Considérant que l'élection des membres se déroule au scrutin secret sauf délibération contraire du comité syndical voté à l'unanimité ;

Considérant que, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste ;

Considérant que le Président de séance a constaté le dépôt d'une liste ;

Après avoir procédé aux opérations de vote ;

PREND ACTE

- de l'élection des membres de la commission d'appel d'offre, conformément au procès-verbal joint en annexe de la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY



COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE

PROCES-VERBAL - Désignation des représentants du Comité Syndical au sein de la commission d'appel d'offres du syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Séance du mardi 29 septembre 2020

Le Comité du syndicat intercommunal d'énergies du Maine-et-Loire, légalement convoqué, s'est réuni le 29 septembre 2020, au Salon des Arts - 1 rue des Goganes 49 000 ECOUFLANT, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président du Siéml.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 46 ;

Nombre de membres présents : 39 :

Nombre de membres représentés : 2 ;

M. David GEORGET a été désigné[e] secrétaire de séance ;

M. Eric TOURON a été désigné scrutateur ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président ;

Le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire ;

VU le CGCT et notamment ses articles L. 2121-21, L. 1411-5 et L. 1414-2,

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2020-48 en date du 29 septembre 2020 fixant les conditions de dépôt des listes :

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat :

CONSIDERANT que le Comité Syndical du Siéml doit ainsi procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent ;

CONSIDERANT que l'élection des membres se déroule au scrutin secret sauf délibération contraire du Comité syndical voté à l'unanimité ;

CONSIDERANT que, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste ;

ELECTION

Monsieur le Président a invité les membres du comité syndical à procéder à la constitution d'une commission d'appel d'offres amenée à siéger pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens.

Monsieur le Président informe les délégués de ce que 1 liste a été déposée.

Le Président du syndicat mixte est Président de droit de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Il est donné lecture des éléments suivants par le Président :

Unique liste déposée composée des candidats suivants :

- o Pour les membres titulaires :
 - Monsieur Jacques-Olivier MARTIN
 - Monsieur Eric TOURON
 - Monsieur Christophe POT
 - Madame Sylvie SOURISSEAU
 - M. Thierry TASTARD
- o Pour les membres suppléants :
 - Monsieur Denis CHIMIER,
 - Monsieur Gilles TALLUAU,
 - Monsieur Denis RAIMBAULT
 - Monsieur Daniel BOURGEOIS
 - Monsieur Franck POQUIN

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, les candidats sont nommés membres de la CAO dans l'ordre de la liste.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Le Président, Jean-Luc DAVY

Le Secrétaire,

Le Scrutateur,

EvicTouron

Les membres du Comité Syndical, (cf. liste d'émargement jointe)

3



NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARG	EMENT
BELLARD Jean-Luc	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BERNAUDEAU David	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BIAGI Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BIGEARD Jacques	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOULTOUREAU Hubert	CIRCO. ANJOU BLEU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOURGEOIS Daniel	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BROSSELIER Pierre	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DAVY Jean-Luc	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGE	MENT
DECAENS Christine	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DENIS Adrien	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
FLEUTRY Lionel	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GEORGET David	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GIRAULT Jérémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GODIN Eric	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GRENOUILLEAU Patrice	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE (METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARG	EMENT
GUICHARD Virginie	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GUILLET Priscille	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HALGAND Catherine-Marie	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HERVE Dominique	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HIE Arnaud	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
JEANNETEAU Annick	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARTIN Jacques-Olivier	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARY Jean-Michel	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARY Yves	CIRCO. ANJOU BLEU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARG	EMENT
MORINIERE Alain	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
NERRIERE Paul	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
PAVAGEAU Frédéric	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
PONTOIRE Dominique	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POQUIN Franck	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POT Christophe	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POUDRE Joëlle	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
RAIMBAULT Jean-François	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	. Mandataire
RAIMBAULT Denis	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
REVERDY Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

ROCHARD Bruno	DÉSIGNÉ PAR	EMARGE	MENT
ROCHARD Bruno	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
SOURISSEAU Sylvie	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
STROESSER Delphine	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TALLUAU Gilles	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TOURON Eric	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
YOU Eric	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Election des membres de la CAO

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de 02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY49 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20200929-DELCOSY49-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

5.2.2. Création (élection) de la CAO (commission d□appel d□offres) et la commission de DSP

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°50 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Détermination des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 39 membres, à savoir :

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick	×	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	W
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	14
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Mme Virginie GUICHARD, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE, a donné un pouvoir à Mme Sylvie SOURISSEAU, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE.

M. Gérard MOISAN, désigné délégué par ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, a donné un pouvoir à M. Jean-Luc DAVY, désigné délégué par la circonscription ANJOU LOIR ET SARTHE.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21, L. 1411-1, L. 1411-5 et D. 1411-3 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant que le Siéml peut être conduit, dans le cadre de la desserte en énergie et plus particulièrement en matière de gaz, à lancer des délégations de service public (DSP) et que ces dernières sont soumises à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes :

Considérant qu'il convient de créer de la commission de délégation de service public (CDSP) chargée de l'instruction de la procédure préalable à la décision de l'assemblée délibérante ;

Considérant que les conditions de dépôt des listes sont préalablement fixées par le comité syndical ;

Considérant qu'il est proposé que les listes comprennent au plus, cinq candidats au titre des membres titulaires et au plus cinq candidats au titre des membres suppléants, que ces listes puissent être incomplètes et que leur dépôt intervienne auprès du Président du Siéml directement ou par courriel au plus tard à l'issue de l'adoption de la délibération fixant les conditions de dépôt des listes et avant l'engagement du processus d'opérations électorales ;

Considérant que dès lors qu'il aura été procédé que le Président de séance au constat du dépôt des listes, il pourra être procédé à l'élection des membres de la CDSP;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

 de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public dans les conditions exposées ci-avant;

Précise que :

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat,

Jean-Lµc DAVY

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Détermination des conditions de dépôt des listes pour la CDSP

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de 02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY50 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20200929-DELCOSY50-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

5.2.2. Création (élection) de la CAO (commission d□appel d□offres) et la commission de DSP

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°51 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Élection des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 39 membres, à savoir :

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Mme Virginie GUICHARD, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE, a donné un pouvoir à Mme Sylvie SOURISSEAU, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE.

M. Gérard MOISAN, désigné délégué par ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, a donné un pouvoir à M. Jean-Luc DAVY, désigné délégué par la circonscription ANJOU LOIR ET SARTHE.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21, L. 1411-1, L. 1411-5, L. 1414-2 et D. 1411-3 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération n°2020-50 du comité syndical en date du 29 septembre 2020 fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat ;

Considérant que le comité syndical du siéml doit ainsi procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de délégation de service public à caractère permanent :

Considérant que l'élection des membres se déroule au scrutin secret sauf délibération contraire du comité syndical voté à l'unanimité ;

Considérant que, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste ;

Considérant que le Président de séance a constaté le dépôt d'une liste ;

Après avoir procédé aux opérations de vote ;

PREND ACTE

- de l'élection des membres de la commission de délégation de service public, conformément au procès-verbal joint en annexe de la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY



COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE

PROCES-VERBAL - Désignation des représentants du Comité Syndical au sein de la commission de délégation de service public du syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Séance du mardi 29 septembre 2020

Le Comité du syndicat intercommunal d'énergies du Maine-et-Loire, légalement convoqué, s'est réuni le 29 septembre 2020, au Salon des Arts - 1 rue des Goganes 49 000 ECOUFLANT, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président du Siéml.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 46 ;

Nombre de membres présents : 39 ;

Nombre de membres représentés : 2 ;

M. David GEORGET a été désigné secrétaire de séance ;

M. Eric TOURON a été désigné scrutateur ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président ;

Le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire :

VU le CGCT et notamment ses articles L. 2121-21, L. 1411-5 et L. 1414-2,

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2020-50 en date du 29 septembre 2020 fixant les conditions de dépôt des listes ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT que le Comité Syndical du Siéml doit ainsi procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent ;

CONSIDERANT que l'élection des membres se déroule au scrutin secret sauf délibération contraire du Comité syndical voté à l'unanimité ;

CONSIDERANT que, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste ;

ELECTION

Monsieur le Président a invité les membres du comité syndical à procéder à la constitution d'une commission de délégation de service public amenée à siéger pour donner un avis sur les candidatures et les offres de délégations de service public.

Monsieur le Président informe les délégués de ce que 1 liste a été déposée.

Le Président du syndicat mixte, est Président de droit, de la CDSP à caractère permanent.

Il est donné lecture des éléments suivants par le Président :

Unique liste déposée composée des candidats suivants :

- o Pour les membres titulaires :
 - Monsieur Jacques-Olivier MARTIN
 - Monsieur Eric TOURON
 - Monsieur Christophe POT
 - Madame Sylvie SOURISSEAU
 - M. Thierry TASTARD
- o Pour les membres suppléants :
 - Monsieur Denis CHIMIER,
 - Monsieur Gilles TALLUAU
 - Monsieur Denis RAIMBAULT
 - Monsieur Daniel BOURGEOIS
 - Monsieur Franck POQUIN

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, les candidats sont nommés membres de la CDSP dans l'ordre de la liste.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Le Président, Jean-Luc DAVY

Le Secrétaire,

Le scrutateur,

Les membres du Comité Syndical, (CF. liste d'émargement jointe)

David George



NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARG	EMENT
BELLARD Jean-Luc	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BERNAUDEAU David	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BIAGI Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BIGEARD Jacques	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOULTOUREAU Hubert	CIRCO. ANJOU BLEU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOURGEOIS Daniel	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BROSSELIER Pierre	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DAVY Jean-Luc	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGE	MENT
DECAENS Christine	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DENIS Adrien	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
FLEUTRY Lionel	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GEORGET David	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GIRAULT Jérémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GODIN Eric	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GRENOUILLEAU Patrice	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE (METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
GUICHARD Virginie	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GUILLET Priscille	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HALGAND Catherine-Marie	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HERVE Dominique	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HIE Arnaud	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
JEANNETEAU Annick	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARTIN Jacques-Olivier	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARY Jean-Michel	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARY Yves	CIRCO. ANJOU BLEU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGE	EMENT
MORINIERE Alain	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
NERRIERE Paul	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
PAVAGEAU Frédéric	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
PONTOIRE Dominique	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POQUIN Franck	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POT Christophe	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POUDRE Joëlle	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
RAIMBAULT Jean-François	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
RAIMBAULT Denis	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
REVERDY Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

ROCHARD Bruno	DÉSIGNÉ PAR	EMARGE	MENT
ROCHARD Bruno	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
SOURISSEAU Sylvie	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
STROESSER Delphine	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TALLUAU Gilles	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TOURON Eric	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
YOU Eric	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Election des membres de la CDSP

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de 02/

02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY51 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20200929-DELCOSY51-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

5.2.2. Création (élection) de la CAO (commission d□appel d□offres) et la commission de DSP

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°52 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Détermination de la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 39 membres, à savoir :

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	·
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Mme Virginie GUICHARD, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE, a donné un pouvoir à Mme Sylvie SOURISSEAU, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE.

M. Gérard MOISAN, désigné délégué par ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, a donné un pouvoir à M. Jean-Luc DAVY, désigné délégué par la circonscription ANJOU LOIR ET SARTHE.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1414-2, L 1414-3, L. 1411-4, L. 1413-1 et L. 2121-21 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du 20 juin 2003 instituant la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux ;

Considérant que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est obligatoire dans les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10.000 habitants ;

Considérant que la CCSPL, présidée par le président du comité syndical ou son représentant, comprend des membres du comité syndical, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant;

Considérant la proposition de modifier la composition de la CCSPL en fixant le nombre des membres à treize répartis de la façon suivante :

- le Président du Siéml;
- six élus du Siéml ;
- six représentants d'associations locales (notamment associations de consommateurs et d'usagers), nommés par le comité syndical, issus des associations suivantes :
 - deux associations d'usagers que sont Consommation logement cadre de vie (CLCV) et Familles Rurales,
 - o une association de défense de l'environnement, la Sauvegarde de l'Anjou,
 - o trois associations d'usagers professionnels que sont :
 - la Chambre d'agriculture pour l'agriculture,
 - le Groupement syndical du commerce de détail pour le commerce,
 - l'Union départementale des PME/PMI (CG-PME) pour l'industrie ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

de modifier la composition de la commission consultative des services publics locaux dans les conditions exposées ci-avant ;

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat,

Jean-Luç DAVY

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification de la composition de la CCSPL

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de 02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY52 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20200929-DELCOSY52-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

5.2.2. Création (élection) de la CAO (commission d□appel d□offres) et la commission de DSP

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°53 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Détermination des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 39 membres, à savoir :

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	3
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Mme Virginie GUICHARD, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE, a donné un pouvoir à Mme Sylvie SOURISSEAU, désignée déléguée par la circonscription LOIRE LAYON AUBANCE.

M. Gérard MOISAN, désigné délégué par ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, a donné un pouvoir à M. Jean-Luc DAVY, désigné délégué par la circonscription ANJOU LOIR ET SARTHE.

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1414-2, L 1414-3, L. 1411-4, L.1413-1 et L. 2121-21;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019;

Vu la délibération n°52/2020 du comité syndical en date du 29 septembre 2020 modifiant la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;

Considérant que les conditions de dépôt des listes sont préalablement fixées par le comité syndical ;

Considérant qu'il est proposé que les listes comprennent au plus, six candidats, que ces listes puissent être incomplètes et que leur dépôt intervienne auprès du Président du Siéml directement ou par courriel au plus tard à l'issue de l'adoption de la délibération fixant les conditions de dépôt des listes et avant l'engagement du processus d'opérations électorales ;

Considérant que dès lors qu'il aura été procédé que le Président de séance au constat du dépôt des listes, il pourra être procédé à l'élection des membres de la CCSPL ;

Etant précisé que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant :

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE

 de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public dans les conditions exposées ci-avant;

Précise que :

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Objet de l'acte : Détermination des conditions de dépôt des listes pour la CCSPL

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de 02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY53 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20200929-DELCOSY53-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

5.2.2. Création (élection) de la CAO (commission d□appel d□offres) et la commission de DSP



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°54 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Élection des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy	i.	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	1
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1414-2, L 1414-3, L. 1411-4, L. 1413-1 et L. 2121-21;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 :

Vu la délibération n°52/2020 du comité syndical en date du 29 septembre 2020 modifiant la composition de la commission consultative des services publics locaux :

Vu la délibération n°53/2020 du comité syndical en date du 29 septembre 2020 fixant les conditions de dépôts des listes pur l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux :

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et ce pour la durée du mandat ;

Considérant que le comité syndical du siéml doit ainsi procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la CCSPL à caractère permanent;

Considérant que l'élection des membres se déroule au scrutin secret sauf délibération contraire du comité syndical voté à l'unanimité ;

Considérant que, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste ;

Considérant que le Président de séance a constaté le dépôt d'une liste ;

Après avoir procédé aux opérations de vote :

PREND ACTE

- de l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux , conformément au procès-verbal joint en annexe de la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41



COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE

PROCES-VERBAL - Désignation des représentants du Comité Syndical au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Séance du mardi 29 septembre 2020

Le Comité du syndicat intercommunal d'énergies du Maine-et-Loire, légalement convoqué, s'est réuni le 29 septembre 2020, au Salon des Arts - 1 rue des Goganes 49 000 ECOUFLANT, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président du Siéml.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 46 ;

Nombre de membres présents : 39 :

Nombre de membres représentés : 2 ;

M. David GEORGET a été désigné secrétaire de séance :

M. Eric TOURON a été désigné scrutateur ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président ;

Le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire ;

VU le CGCT et notamment l'article L. 1413-1,

VU la délibération n°2020-52 en date du 29 septembre 2020 fixant les conditions de dépôt des listes ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission consultative des services publics locaux et ce pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT que le Comité Syndical du Siéml doit ainsi procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission consultative des services publics locaux à caractère permanent;

CONSIDERANT que l'élection des membres se déroule au scrutin secret sauf délibération contraire du Comité syndical voté à l'unanimité ;

CONSIDERANT que, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste ;

ELECTION

Monsieur le Président a invité les membres du comité syndical à procéder à la constitution d'une commission consultative des services publics locaux amenée à siéger pour :

Examiner notamment chaque année :

- le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public;
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est notamment consultée pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que le comité syndical se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4;
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 du CGCT.

Monsieur le Président informe les délégués de ce que 1 liste a été déposée.

Le Président du syndicat mixte est Président de droit de la CCSPL.

Il est donné lecture des éléments suivants par le Président :

Unique liste déposée composée des candidats suivants :

- Mme Sylvie Sourisseau
- M. Jean Michel Mary
- M. Thierry Tastard
- Mme Joelle Poudre
- M. Daniel Bourgeois
- M. Christophe Pot

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, les candidats sont nommés membres de la CCSPL dans l'ordre de la liste.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Le Président, Jean-Luc DAVY

Le Secrétaire,

Le Scrut ateur,

Les membres du Comité Syndical, (cf. liste d'émargement jointe)

ETOURON



NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARG	EMENT
BELLARD Jean-Luc	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BERNAUDEAU David	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BIAGI Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BIGEARD Jacques	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOULTOUREAU Hubert	CIRCO. ANJOU BLEU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOURGEOIS Daniel	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BROSSELIER Pierre	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DAVY Jean-Luc	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGE	MENT
DECAENS Christine	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DENIS Adrien	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
FLEUTRY Lionel	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GEORGET David	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GIRAULT Jérémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GODIN Eric	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GRENOUILLEAU Patrice	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE (METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
GUICHARD Virginie	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GUILLET Priscille	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HALGAND Catherine-Marie	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HERVE Dominique	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
HIE Arnaud	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
JEANNETEAU Annick	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARTIN Jacques-Olivier	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARY Jean-Michel	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARY Yves	CIRCO. ANJOU BLEU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARG	EMENT
MORINIERE Alain	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
NERRIERE Paul	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
PAVAGEAU Frédéric	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
PONTOIRE Dominique	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POQUIN Franck	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POT Christophe	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
POUDRE Joëlle	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
RAIMBAULT Jean-François	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	. Mandataire
RAIMBAULT Denis	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
REVERDY Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

ROCHARD Bruno	DÉSIGNÉ PAR	EMARGE	MENT
ROCHARD Bruno	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
SOURISSEAU Sylvie	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
STROESSER Delphine	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TALLUAU Gilles	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TOURON Eric	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
YOU Eric	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

Objet de l'acte : Election des membres de la CCSPL

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de

02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY54 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20200929-DELCOSY54-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

5.2.2. Création (élection) de la CAO (commission d□appel d□offres) et la commission de DSP



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°55 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Désignation du représentant à Alter Cités

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-33, L. 5211-1, L. 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération n°51/2020 du comité syndical en date du 15 octobre 2019 approuvant le projet de pacte d'actionnaires proposé par Alter Cités afin de d'instaurer des règles de bon fonctionnement de la Société et de renforcer sa gouvernance ;

Considérant qu'Alter Cités est une société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) au capital de 3,5 M€ spécialisée dans l'aménagement, le développement économique, la construction d'équipements publics et l'environnement ;

Considérant que le Siéml dispose de 7 603 actions soit 3,80 % du capital pour un montant de 133 812,80 € ;

Considérant que les statuts de la Société précisent que le Siéml dispose d'un siège afin de le représenter ;

Considérant la nécessité de désigner un nouveau représentant à Alter Cités compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante ;

Considérant que M. Jean Luc DAVY, président, se propose pour cette représentation ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

de désigner M. Jean-Luc DAVY, président, en tant que représentant du Siéml à Alter Cités;

Précise que :

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Objet de l'acte : Désignation d'un représentant à Alter Cités

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de

02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY55 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20200929-DELCOSY55-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.3. Designation de representants



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°56 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Désignation du représentant au conseil de surveillance de Sorégies

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	4
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-33, L. 5211-1, L. 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu les délibérations n°61/2016 à 68/2016 du comité syndical du Siéml en date du 25 octobre 2016 approuvant l'opération de recapitalisation de Sorégies ;

Considérant que la société anonyme d'économie mixte locale Sorégies est présente sur l'ensemble des domaines de l'énergie en partant de la production jusqu'à la consommation finale chez le client, au travers de différentes filiales et d'une participation dans un certain nombre de sociétés de production de distribution et de commercialisation ;

Considérant que le Siéml détient, au 31 décembre, 2018 0,762 % soit 1 962 actions pour un capital de 3 300 000 € ;

Considérant que le Siéml a confié à Sorégies la desserte en gaz de 22 communes au travers de 5 DSP;

Considérant que la participation du Siéml au capital de Sorégies est assortie d'un siège à son conseil de surveillance ;

Considérant la nécessité de désigner un nouveau représentant à Sorégie compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante ;

Considérant que M. Jean Luc DAVY, président, se propose pour cette représentation ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

 de désigner M. Jean-Luc DAVY, président, en tant que représentant du Siéml au conseil de surveillance de Sorégies;

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Objet de l'acte : Désignation d'un représentant à Sorégies

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de

02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY56 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20200929-DELCOSY56-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.3. Designation de representants



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°57 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Désignation du représentant à la SEM régionale croissance verte

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick	g	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	,	×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck	2	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-33, L. 5211-1, L. 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération n°04/2020 du comité syndical en date du 4 février 2020 approuvant la prise de participation du syndicat au capital de la SEM régionale croissance verte, ainsi que ses statuts ;

Considérant que la région Pays de la Loire, en tant que chef de file de la transition énergétique, a souhaité mettre en place une société d'économie mixte, outil opératif et fédérateur des initiatives locales, et doté d'une capacité financière suffisante pour concrétiser la volonté régionale d'investir dans la croissance verte :

Considérant que la région a associé l'ensemble de ses partenaires territoriaux (départements, syndicats d'énergies, agglomérations et métropoles) à la réflexion et à la construction de ce projet d'entreprise ;

Considérant que la participation du Siéml au capital de la SEM croissance verte est assortie d'un siège à l'assemblée spéciale ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant du Siéml à l'assemblée spéciale de la SEM régionale croissance verte compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante ;

Considérant que M. Jean Luc DAVY, président, se propose pour cette représentation ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- de désigner M. Jean-Luc DAVY, président, comme représentant à l'assemblée spéciale de la SEM croissance verte;
- d'autoriser le représentant à accepter les fonctions de censeur ou de représentant commun au conseil d'administration de la SEM croissance verte qui pourrait lui être confié par l'assemblée spéciale.

Précise que :

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site *www.telerecours.fr.* L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Objet de l'acte : Désignation d'un représentant à la SEM régionale croissance verte

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de 02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY57 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20200929-DELCOSY57-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.3. Designation de representants



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°58 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Désignation du représentant au SMO Anjou numérique

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-33, L. 5211-1, L. 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la création du syndicat mixte ouvert « Maine-et-Loire Numérique » approuvée par arrêté préfectoral du 1er juillet 2015 ;

Considérant que le SMO Anjou numérique a pour objet d'élaborer et d'actualiser le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) en analysant les besoins du territoire et en proposant des solutions techniques et économiques adaptées ;

Considérant que le conseil syndical du SMO est composé de délégués désignés au sein de l'organe délibérant des collectivités adhérentes, à savoir le Département de Maine-et-Loire, la Région des Pays-de-la-Loire, huit des neuf EPCI du département et de la commune nouvelle Loire-Authion ;

Considérant que conformément à l'article 10 des statuts du SMO, le Siéml participe en tant que membre associé, aux travaux du SMO et de ses différents organes et qu'à ce titre le représentant du Siéml peut prendre part, à titre consultatif, aux décisions du conseil syndical et du Bureau ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant du Siéml au SMO Anjou numérique compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante ;

Considérant que M. Jean Luc DAVY, président, se propose pour cette représentation ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE

- de désigner M. Jean-Luc DAVY, président, comme représentant au SMO Anjou numérique :

Précise que :

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site *www.telerecours.fr.* L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Objet de l'acte : Désignation d'un représentant au SMO Anjou numérique

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de 02/10/2020

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY58 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20200929-DELCOSY58-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.3. Designation de representants



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°59 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Désignation des représentants à l'association Air Pays de la Loire

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	. x	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-33, L. 5211-1, L. 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération n°45/2016 du comité syndical en date du 28 juin 2016 approuvant l'adhésion du Siéml à l'association Air Pays de la Loire ;

Considérant que l'association Air Pays de la Loire est un organisme pluri-partenarial (État, industriels, collectivités territoriales, associations) agréé par le Ministère chargé de l'écologie pour la surveillance de la qualité de l'air dans les Pays de la Loire ;

Considérant l'intérêt pour le Siéml comme pour les autres syndicats d'énergies régionaux, d'avoir une représentation au sein de l'assemblée générale d'Air Pays de la Loire afin de poursuivre la collaboration sur divers projets liés à la transition énergétique, et notamment sur les données liées à la pollution de l'air;

Considérant que l'assemblée générale de l'association Air Pays de la Loire a approuvé le 24 septembre 2020 la représentation du Siéml, en lieu et place du Sydela, au sein du conseil d'administration du collège des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Siéml à l'association Air Pays de la Loire ;

Considérant que M. Jean Luc DAVY, président, et M. Thierry TASTARD, vice-président, se proposent pour cette représentation ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE

 de désigner M. Jean-Luc DAVY, représentant titulaire et M. Thierry TASTARD, représentant suppléant du Siéml au sein du conseil d'administration du collège des collectivités territoriales de l'association Air Pays de la Loire;

Précise que :

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Document certifié conforme, A Écouflant, le 30 septembre, Le Président du Syndicat,

Jean-Luc DAVY

Objet de l'acte : Désignation d'un représentant à Air Pays de la Loire

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de

02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY59 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20200929-DELCOSY59-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.3. Designation de representants



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°60 / 2020

Délibération du Comité syndical Séance du 29 septembre 2020

Désignation des représentants à la FNCCR

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
BIAGI Robert représenté par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×	
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×	
RAIMBAULT Jean- François		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×	
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-33, L. 5211-1, L. 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) regroupe tous les types de personnes publiques et qu'elle représente à la fois des collectivités qui délèguent la gestion de leurs services publics à des entreprises et d'autres qui gèrent elles-mêmes ces services publics (régies, SEM, EPL...);

Considérant que dans le domaine de l'énergie, la FNCCR regroupe la quasi-totalité des autorités organisatrices de l'énergie (AOE) et qu'à ce titre le Siéml adhère à la FNCCR depuis sa création ;

Considérant que les adhérents de la FNCCR sont représentés dans ses instances décisionnelles ou consultatives et que conformément à ses statuts, toute personne morale membre de la FNCCR doit être représentée auprès de la Fédération par un élu titulaire d'un mandat régi par le code électoral ou par le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Siéml dispose ainsi d'un siège à l'assemblée générale de la FNCCR :

Considérant la nécessité de désigner un nouveau représentant à la FNCCR compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante ;

Considérant que M. Jean Luc DAVY, président, se propose pour cette représentation ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

 de désigner M. Jean-Luc DAVY, président, représentant du Siéml au sein de l'assemblée générale de la Fédération des collectivités concédantes et régies (FNCCR);

(Précise que :

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 41
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 41

Objet de l'acte : Désignation d'un représentant à la FNCCR

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de

02/10/2020

réception:

Numéro de l'acte : DELCOSY60 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20200929-DELCOSY60-DE

Date de décision : 29/09/2020

Acte transmis par: Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.3. Designation de representants

